



Règlement intérieur

Le club de l'ASPR Handball est heureux de vous compter parmi ses licenciés. Cette association sportive est aujourd'hui devenue une véritable petite communauté, il faut donc apprendre à vivre ensemble. Afin que l'association perpétue et conserve l'ambiance amicale et chaleureuse qui ont fait sa réputation ; nous vous proposons donc d'apporter votre contribution au club en respectant quelques règles élémentaires.

L'Handballeur et sa licence :

Pour le jour, la licence constitue le titre officiel le rattachant à la ligue de handball, lui permettant de participer au championnat auquel il est associé. Elle est également un gage d'assurance face à la législation, en cas de blessures plus ou moins graves, lors de la pratique du handball en entraînement et/ou en compétition.

Cette licence donne donc des droits aux joueurs mais elle implique aussi des devoirs, le joueur doit appliquer les règles et les valeurs sportives.

L'Handballeur et le matériel du club :

Le matériel (ballons, plots, maillots, chasubles ...) est la propriété du club, de ce fait aucun de ces objets ne doit rester en votre possession. Le matériel doit être stocké et rangé de façon ordonné dans le local du gymnase à la fin de chaque match ou entraînement.

Pour éviter les pertes ou autre problème d'oublis, par exemple, les maillots ne devront plus être nettoyés individuellement, un responsable doit donc être désigné à la fin de chaque match pour s'occuper du nettoyage ; ils seront rapportés lors du prochain entraînement. Un planning peut être mis en place.

L'handballeur et la pharmacie :

Le Club fournit aux joueurs, de l'eau, de la colle et un kit de secours (froid, strap, pansements...), le joueur ne doit pas abuser de ces produits ; la pharmacie est disponible en cas de blessure lors d'un match ou d'un entraînement, cependant si la blessure est récurrente et persistante, le joueur doit apporter son propre matériel de soin. En cas de blessure importante, il est tout de même préférable de s'abstenir de jouer.

Pour les licenciés mineurs :

Une autorisation parentale pour le jeu ainsi que pour le transport sur les lieux des matches à l'extérieur seront obligatoirement remplies et signées par la personne représentant l'autorité parentale.

Chaque parent inscrivant son enfant mineur au sein de l'association devra participer activement à l'activité de son enfant. Cette participation passera notamment par l'accompagnement régulier de son enfant lors de matchs à l'extérieur.

Les parents doivent assurer les déplacements des équipes suivant un planning remis par le responsable d'équipe et/ou disponible sur le site internet du club. En cas d'indisponibilité, ils doivent se faire remplacer par une autre famille en permutant leur tour. Le club déconseille aux parents de faire assurer le transport de l'équipe par leur jeune en « conduite accompagnée »).

La participation aux entraînements, aux matchs, éléments fondamentaux de la vie de l'équipe est obligatoire. Toute absence non motivée par les raisons impératives, doit :

Être signalée au moins 24h avant à l'entraîneur et/ou manager et revêtir un caractère exceptionnel.

La communication au sein du club :

En cas d'absence, le joueur s'engage à prévenir son entraîneur le plus tôt possible avant le match ou l'entraînement. Le club est aujourd'hui équipé de l'application sport easy.

Le bureau est désigné par un vote, en début de saison, par tous les adhérents présents lors de l'assemblée générale. Le bureau a pour mission de gérer les affaires administratives du club et de voter les décisions importantes. Pénalement, en cas de problème c'est le président qui est responsable.

Toutes les idées sont les bienvenues, cependant, aucune décision quelle qu'elle soit ne peut être prise sans l'aval des membres du bureau, des responsables seront donc notamment désigné, afin d'effectuer des tâches pour nos équipes. (Réservation mini-bus, demande de match amicaux, ...)

Les obligations de tous les joueurs :

Chaque joueur, suivant un planning défini par le responsable d'équipe ou par une personne membre du bureau, devra obligatoirement s'accomplir des tâches suivantes :

- Lavage de maillot
- Tenue de la table de marque
- Assurer les déplacements
- Arbitrer les matchs (suivant les catégories de jeu où il est possible d'arbitrer sans formation obligatoire).

En cas d'indisponibilité, le joueur devra se faire remplacer par un autre joueur en permutant leur tour.

Date et signature de l'adhérent,

(Si adhérent mineur, ajouter la
signature du responsable légal)

Le Président de l'ASPR Handball